

Concours internationaux
de la Ville de Paris

Concours de trompette Maurice André

11 – 19 novembre 2006

Date limite d'inscription 28 juin 2006

MAIRIE DE PARIS



Concours de trompette **Maurice André**

11 – 19 novembre 2006

Renseignements et inscriptions

ACDA

3, rue des Couronnes – 75020 Paris – France

Tél. : + 33 1 40 33 45 35

Fax : + 33 1 40 33 45 38

maurice.andre@civp.com / www.civp.com

Règlement/Rules

Article 1

La 6^e édition du Concours international de trompette Maurice André se déroulera à Paris, du 11 au 19 novembre 2006, dans le cadre des Concours internationaux de la Ville de Paris. Ce Concours est une production de l'Association pour la Création et la Diffusion Artistique (ACDA). Le Jury, composé de personnalités internationales, sera présidé par Maurice André.

Article 2

Ce Concours est ouvert aux trompettistes de toutes nationalités, nés après le 11 novembre 1976.

Article 3 – Programme

Les candidats peuvent jouer avec la trompette de leur choix.

Première épreuve

1. Roger Gallois-Montbrun : *Sarabande* et *Finale* – Leduc

2. Au choix :

Henri Tomasi : *Concerto pour trompette*, transcription pour trompette et piano (premier mouvement et cadence) – Leduc
ou André Jolivet : *Concertino pour trompette, orchestre à cordes et piano*, transcription pour trompette et piano (du début jusqu'à chiffre 24) – Durand-Salabert-Eschig
ou Thierry Escaich : *Tanz-Fantasie*, pour trompette en ut ou en si bémol et piano – Billaudot

3. Avec piccolo :

Georg Philipp Telemann : *Concerto en ré majeur* (premier mouvement : moderato e grazioso) – Sikorski

Deuxième épreuve

1. Leopold Mozart : *Concerto en ré majeur*, transcription pour trompette et piano – Billaudot

2. Au choix :

Alfred Desenclos : *Incantation, Thrène et Danse pour trompette et piano* (extraits : *Incantation*,

Article 1

The 6th Maurice André International Trumpet Competition will take place in Paris, from 11th to 19th November 2006, as part of the "Concours internationaux de la Ville de Paris". The Competition is organised by the ACDA (Association pour la Création et la Diffusion Artistique). The Jury will be comprised of international personalities and will be presided over by Maurice André.

Article 2

The Contest is open to trumpeters of all nationalities, born after 11th November 1976.

Article 3 – Programme

The contestants are allowed to play with the trumpet of their choice.

First round

1. Roger Gallois-Montbrun: *Sarabande* and *Finale* – Leduc

2. Either:

Henri Tomasi: *Concerto for trumpet, transcription for trumpet and piano (first movement and cadenza)* – Leduc
or *André Jolivet*: *Concertino for trumpet, string orchestra and piano, transcription for trumpet and piano (from the beginning up to figure 24)* – Durand-Salabert-Eschig
or *Thierry Escaich*: *Tanz-Fantasie, for trumpet in C or B flat and piano* – Billaudot

3. With piccolo:

Georg Philipp Telemann: *Concerto in D-major, (first movement: moderato e grazioso)* – Sikorski

Second round

1. Leopold Mozart: *Concerto in D-major, transcription for trumpet and piano* – Billaudot

2. Either:

Alfred Desenclos: *Incantation, Thrène et Danse for trumpet and piano (extracts: Incantation, Thrène and cadenza of the third movement)* – Leduc

Thrène et cadence du troisième mouvement) – Leduc
ou Robert Planel : *Concerto pour trompette et orchestre à cordes*, transcription pour trompette et piano (premier et deuxième mouvements) – Transatlantiques
ou Nicolas Bacri *Concerto n° 2, op.65, Im Angedenken Johann Sebastian Bachs*, transcription pour trompette et piano (premier mouvement) œuvre composée pour le Concours Maurice André 2000 – Peer music

Épreuve finale

Salvador Chuliá : œuvre pour trompette et orchestre, composée pour le Concours Maurice André 2006 (circa dix-douze minutes)
Joseph Haydn : *Concerto en mi bémol majeur*, cadence libre – édition au choix du candidat)

L'épreuve finale aura lieu le samedi 18 novembre 2006 à Paris (Salle Gaveau), avec la participation de l'Ensemble Orchestral de Paris.

Article 4

Les concurrents joueront dans un ordre fixé par un tirage au sort qui aura lieu le vendredi 10 novembre 2006. Ils devront être personnellement et impérativement présents à cette occasion. Il y aura un deuxième tirage au sort pour l'épreuve finale. Toutes les épreuves seront publiques.

Article 5

Pour les deux premières épreuves, les candidats pourront jouer les œuvres dans l'ordre de leur choix. Les candidats désirant changer leur choix de répertoire devront en avvertir la Direction du Concours par courrier électronique ou par courrier postal au plus tard le vendredi 29 septembre 2006.

Article 6 – Répétitions

Pour les deux premières épreuves, la Direction du Concours mettra à la disposition des candidats un pianiste pour les accompagner. Une séance de

ou Robert Planel: *Concerto for trumpet and string orchestra, transcription for trumpet and piano (first and second movements)* – Transatlantiques
ou Nicolas Bacri *Concerto n° 2, op.65, Im Angedenken Johann Sebastian Bachs, transcription for trumpet and piano (first movement) new piece set at the 2000 Maurice André Competition* – Peer music

Final round

Salvador Chuliá: *piece for trumpet and orchestra, composed for the 2006 Maurice André Competition (circa ten-twelve minutes)*
Joseph Haydn: *Concerto in E flat major, free cadenza – free edition*

The final round will be held on Saturday 18th November 2006 in Paris (Salle Gaveau), with the Ensemble Orchestral de Paris.

Article 4

A draw to determine the order of play is to take place on Friday 10th November 2006. Contestants must attend the draw. A second draw shall be held for the final round. All rounds are open to the public.

Article 5

For the first two rounds, contestants may choose the order of works to be played. Candidates wishing to change their choice of repertoire must advise the Competition Organisers in writing by e-mail or by post not later than Friday 29th September 2006.

Article 6 – Rehearsals

For the first two rounds, the Competition Organisers will provide a pianist for the contestants. Only one rehearsal session per round will be provided by the Competition Organisers. Contestants may bring an accompanist, at their own expense. Before the final round, rehearsals with orchestra shall take place.

répétition par épreuve sera prise en charge par la Direction du Concours. Les candidats pourront jouer avec un accompagnateur de leur choix, mais à leurs frais. L'épreuve finale sera précédée de répétitions avec orchestre.

Article 7 – Prix

Grand Prix de la Ville de Paris : 12 000 euros

2^e Prix : 8 000 euros

3^e Prix : 4 500 euros

4^e Prix : 3 000 euros

Prix du meilleur espoir, offert par la Sacem :
2 000 euros

Prix pour la meilleure interprétation de l'œuvre
de Salvador Chuliá : 1 500 euros

Les lauréats bénéficieront d'engagements
qui seront précisés ultérieurement
(consulter le site : www.civp.com).

Article 8 – Jury

- Le Jury délibérera à l'issue de chaque épreuve. En cas d'égalité, la voix du président sera prépondérante.
- Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner tous les prix.
- Le 1^{er} Grand Prix de la Ville de Paris ne pourra pas être partagé.
- Le Jury a la possibilité de décerner des mentions.
- Le Jury ne pourra décerner une récompense qu'aux candidats ayant été admis à la deuxième épreuve.
- Les décisions du Jury sont sans appel.

Article 9

Un concert, auquel participeront certains lauréats choisis par le Jury, sera donné le dimanche 19 novembre 2006.

Article 7 – Prizes

Grand Prix de la Ville de Paris: 12 000 euros

2nd Prize: 8 000 euros

3rd Prize: 4 500 euros

4th Prize: 3 000 euros

*The SACEM Prize for the most promising contestant:
2 000 euros*

*Prize for the best performance of Salvador Chuliá's work:
1 500 euros*

Prize-winners will also be called upon for further performances; details are to be posted in due course (on www.civp.com).

Article 8 – Jury

- *Following each round including the final, the Jury shall deliberate. In the event of a tie, the Jury Chairman holds the casting vote.*
- *The Jury reserves the right not to award every prize.*
- *The "Grand Prix de la Ville de Paris" cannot be shared.*
- *The Jury may award special honours.*
- *The Jury may only award prizes to contestants who have reached the second round.*
- *The Jury's decision is final.*

Article 9

A concert, featuring those prize-winners selected by the Jury, is to be held on Sunday 19th November 2006.

Article 10 – Dossier d’inscription

Pour être admis au Concours, un dossier complet d’inscription devra être envoyé à l’adresse du Concours **au plus tard le 28 juin 2006** (cachet de la poste faisant foi), comprenant les documents suivants :

- le bulletin d’inscription, dûment complété, daté et signé,
- une photocopie de carte d’identité ou de passeport, ou toute pièce officielle en tenant lieu,
- un curriculum vitae rédigé en français ou en anglais (maximum deux pages dactylographiées) mentionnant les établissements des études musicales, les principaux professeurs, les récompenses obtenues, la situation professionnelle,
- deux lettres de recommandation originales de musiciens notoires, rédigées en vue dudit Concours,
- une photographie couleur prise il y a moins de six mois de format 3,5 x 4,5 centimètres minimum,
- le règlement ou un document attestant le paiement des frais de dossier (cf. article 12).

Article 11 – Acceptation

La Direction du Concours est seule habilitée à décider de l’admission des candidats après examen des dossiers. La liste des candidats acceptés sera publiée sur le site internet **www.civp.com** le vendredi 21 juillet 2006. Des courriers individuels seront également adressés aux candidats.

Article 12 – Frais de dossier

Les frais de dossier sont fixés à 25 euros et doivent être envoyés en même temps que l’inscription. Ils ne sont pas remboursables. Les candidats devront envoyer cette somme nette de tous frais annexes de paiement.

Modalités de paiement :

- par chèque français libellé à l’ordre d’ACDA
- par chèque établi par une banque étrangère, **tiré sur une banque française**, libellé à l’ordre d’ACDA et rédigé en euros
- par mandat postal international à l’attention d’ACDA
- en espèces

Article 10 – Application

*To register for the Competition, a full application must be mailed to the Organisers by **no later than 28th June 2006** (date on postmark) enclosing the following documents:*

- *application form, duly completed, dated and signed,*
- *photocopy of identity card or passport, or other equivalent official document,*
- *CV in French or English (no more than two typed pages) detailing music schools attended, major teachers, prizes obtained and current professional status,*
- *two original references from recognized musicians, written for the purposes of this Competition,*
- *a recent (no older than six months) colour photograph, minimum dimensions 3.5 x 4.5 cm,*
- *entry fee or proof of payment (cf. Article 12).*

Article 11 – Admission

*The Competition Organisers alone are entitled to decide on the admission of contestants after consideration of the applications. A list of successful candidates shall be posted on the website **www.civp.com** on 21st July 2006. Candidates will also receive notification by postal mail.*

Article 12 – Administration Fee

The administration fee is 25 euros, non-refundable, to be paid at the same time as registration. Contestants must send the sum in full – no extra costs are to be charged to the Organisers.

Payment methods:

- *French cheque, made payable to ACDA*
- *cheque from a foreign bank, **drawn on a French bank**, made payable in Euros to ACDA*
- *international postal order, for the attention of ACDA*
- *cash*

Concours internationaux de la Ville de Paris

Concours Maurice André 2006 *Maurice André Competition 2006*

BULLETIN D'INSCRIPTION / *APPLICATION FORM*

A envoyer avant le **28 juin 2006** (cachet de la poste faisant foi).

To be sent no later than 28th June 2006 (date on postmark).

A remplir en lettres capitales. *To be completed in block capital letters.*

Madame/Mrs

Mademoiselle/Miss

Monsieur/Mr

Nom

Family name

Prénom

First name

Nationalité

Nationality

Langues parlées

Languages spoken

Date de naissance

Date of birth

Lieu de naissance

Place of birth

Adresse

Address

Tél.

Tel

Fax

Portable

Mobile

E-mail

Site internet

Website

LETTRES DE RECOMMANDATION

REFERENCES

J'adresse ci-joint deux lettres originales de recommandation rédigées par :
Please find attached two references written by:

1

2

ŒUVRES CHOISIES / *PIECES CHOSEN*

Première épreuve / *First round*

2.

Deuxième épreuve / *Second round*

2.

PIANISTE / *PIANIST*

Je désire qu'un pianiste me soit attribué. / *I require a pianist.*

Je viendrai avec mon propre pianiste. / *I will come with my own pianist.*

Nom de mon pianiste :

Name of my pianist:

LOGEMENT
ACCOMMODATION

Je m'occuperai personnellement de mon logement.

I will organise my own accommodation.

Je désire profiter des facilités de logement prévues par la Direction du Concours, dans des conditions d'hébergement universitaire.

I wish to make use of the university residence accommodation as provided by the Competition Organisers.

Chambre simple / *Single room*

Chambre *twin* / *Twin room*

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, en accepte toutes les clauses et demande à être inscrit(e) au Concours Maurice André 2006.

I declare that I have read the Rules, accept all the conditions and wish to enter the 2006 Maurice André Competition.

MODE DE PAIEMENT / *METHOD OF PAYMENT*

Espèces / *Cash*

Chèque / *Cheque*

Mandat / *Order*

Date

Date

signature

signature

Dossier complet à envoyer à : / *Complete application to be sent to:*

ACDA – Concours Maurice André
3, rue des Couronnes
75020 Paris – France



Article 13 – Droits d’inscription

Les droits d’inscription sont fixés à 40 euros. Les candidats sélectionnés devront payer les droits d’inscription le jour du tirage au sort selon des modalités qui leur seront précisées ultérieurement.

Article 14 - Séjour

La Direction du Concours pourra se charger de l’organisation de l’hébergement, dans des conditions de logement universitaire (chambre simple ou *twin*), pour les candidats ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne et qui en feront la demande sur le bulletin d’inscription.

La Direction du Concours prendra en charge les frais d’hébergement des candidats – ne résidant pas à Paris, ni en région parisienne – ayant passé avec succès la première épreuve pour la durée que nécessitent leurs épreuves. Dans ce cas, les candidats recevront une allocation journalière de 35 euros.

Article 15 – Visa

Les candidats ayant besoin d’un visa pour participer au Concours sont priés de s’en occuper personnellement. Les candidats devant présenter une lettre d’invitation pour obtenir un visa devront en faire la demande auprès de la Direction du Concours.

Article 16

Les différentes épreuves et le concert des lauréats pourront être enregistrés, radiodiffusés ou télévisés sans que ces retransmissions fassent l’objet d’une quelconque rétribution financière.

Article 17

Le fait de concourir implique de la part des candidats l’acceptation pure et simple du règlement. En cas de litige, seule la rédaction en langue française fera foi.

Article 13 – Registration Fee

The registration fee is 40 euros, to be paid by the selected contestants the day of the draw, details of which shall follow at a later stage.

Article 14 – Accommodation

The Competition Organisers can arrange accommodation in university halls of residence (single or twin rooms) for contestants living outside Paris and its vicinity. Contestants must request this on their registration form.

The Competition Organisers will pay accommodation costs during the Competition for contestants – living outside Paris and its vicinity – who successfully complete the first round for the period of the rounds in which they will have competed. They shall receive a daily allowance of 35 euros.

Article 15 – Visas

Contestants requiring a visa to take part in the Competition are requested to organise this themselves. If a letter of invitation is required for visa purposes, competitors may request this from the Competition Organisers.

Article 16

Contestants waive the right to remuneration from any recording, radio or television broadcast of competition rounds and prize-winner concerts.

Article 17

Participation in the competition implies contestants’ full acceptance of the Rules. In the event of a dispute, only the French language version of these Rules is binding.

Concours Maurice André

Lauréats des précédents concours de trompette
Maurice André / *Previous winners of the Maurice André
Trumpet Competitions*

1979

Trompette : 1^{er} Grand Prix de la Ville de Paris :
Stacy D. Blair (États-Unis)

Ensemble de cuivres : 1^{er} Grand Prix de la Ville
de Paris : Quintette Renaissance (Hongrie)

1988

1^{er} Grand Prix de la Ville de Paris :
Stephen Burns (États-Unis)

1997

1^{er} Grand Prix de la Ville de Paris :
Gábor Boldoczki (Hongrie)

2000

1^{er} Grand Prix de la Ville de Paris :
David Guerrier (France)

2003

Grand Prix de la Ville de Paris : non décerné
2^e Prix ex aequo : Ibrahim Maalouf (France)
et Giuliano Sommerhalder (Suisse)

Le Concours Maurice André est membre
de la Fédération Mondiale des Concours
internationaux de Musique et de la Fédération
Française des Concours de Musique.

Le Concours remercie le Conservatoire
national de région de Paris et la SACEM
pour leur collaboration.

sacem 



ffcm
FÉDÉRATION FRANÇAISE DES
CONCOURS DE MUSIQUE

 FÉDÉRATION
MONDIALE DES CONCOURS
INTERNATIONAUX DE MUSIQUE